

NOS RETRAITES

Quand tous les salariés...
... ont le même intérêt.



Contre le projet de loi inacceptable mobilisation générale le 7 septembre

Tout le projet est basé sur la conception patronale !

Recul de l'âge de départ en retraite

Le projet de loi interdit de partir à 60 ans, oblige à attendre 62 ans pour obtenir sa retraite (application progressive sur 6 ans, à raison de 4 mois de plus par an).

Il maintient ainsi dans la précarité la majorité des salariés qui sont mis « hors emploi » avant 59 ans.

Il interdit à 6 salarié-es sur 10 qui n'ont plus d'emploi de prendre leur retraite à 60 ans et prolonge ainsi de 2 ans leur chômage.

Il interdit aux personnes ayant eu des carrières incomplètes de partir avant 67 ans.

Le projet de loi repousse l'espoir de partir avant pour ceux qui ont occupé un métier pénible ou commencé à travailler entre 14 et 16 ans.

Ce projet est basé sur la conception patronale : travailler plus longtemps, abaisser les pensions et traiter la pénibilité sur la base d'un constat médicalisé individuel *a posteriori* et non pas sur une définition *a priori* des métiers et catégories professionnelles.

Recul de l'âge annulant la décote

Le projet de loi recule à 67 ans (à raison de 4 mois de plus par an à partir du 1/7/2016) l'âge de départ sans subir la double peine de la décote.

Aujourd'hui, presque 2 salarié-es sur 10 doivent attendre cet âge de 65 ans pour partir sans décote, c'est-à-dire avec une pension moins faible.

Ne demander l'ouverture de ses droits qu'à 67 ans (ce qui est différent de quitter le travail...) pénalise les salarié-es ayant commencé à travailler tôt et accroît le nombre de salarié-es, en particulier, les femmes, qui devront attendre en situation précaire dans la zone grise du « hors emploi » le moment de liquider leurs retraites.

Le recul de l'âge de la retraite : c'est plus de chômeurs !

Augmentation de la durée de cotisation

Le projet de loi confirme l'augmentation de la durée de cotisation programmée en 2003 (41,5 ans en 2012 avec une étape à 41,25). Il programme ainsi une nouvelle baisse du niveau des pensions : les salariés rentrant de plus en plus tard sur le marché du travail et les entreprises se débarrassant de leurs salariés de plus en plus tôt (l'âge moyen de cessation d'activité est inférieur à 59 ans), il sera de plus en plus difficile d'avoir le nombre d'annuités nécessaire, ce que confirme d'ailleurs le COR en pronostiquant en moyenne 37 ans de cotisation en 2035 et au-delà.

En augmentant à nouveau la durée de cotisation mathématiquement le taux de remplacement diminue. Avec 41,5 ans de cotisation pour un taux plein au lieu de 37,5 ans c'est mathématiquement 8 % de pension en moins sur la base de la durée moyenne des carrières actuelles qui est de 37 ans.

Tout le monde est concerné par cette réforme des retraites à partir de 2012 avec un décalage pour les régimes spéciaux en 2017.

- ⇒ L'âge de la retraite est repoussé pour tous les salariés du public, du privé et les régimes spéciaux de 2 ans.
- ⇒ L'âge de la retraite sans décote est également repoussée de deux ans.
- ⇒ Pour obtenir une retraite pleine il faudra 41,5 ans de cotisation.

Solidaires exige le retrait de ce projet de loi, qui nous concerne tous et appelle à amplifier la mobilisation, à s'inscrire résolument dans la grève et à participer aux manifestations. Préparons tous ensemble la grève générale interprofessionnelle pour imposer nos revendications face à celles du gouvernement et du MEDEF

⇒ **Le 7, tapons fort par des grèves et des manifestations massives.**

⇒ **Le 7, engageons les conditions d'une rentrée sociale très, très chaude en septembre.**

MANIFESTATIONS MARDI 7 SEPTEMBRE

⇒ **ARRAS**

⇒ **10h00 Place de la gare**

⇒ **LILLE**

⇒ **14h30 Porte de Paris**

⇒ **Inscription bus : poste 31 336**

Au projet de loi sur les retraites le gouvernement veut ajouter un plan de rigueur sur la Santé, la Sécurité et les Salaires des fonctionnaires.

Il entend augmenter progressivement le taux de cotisation des fonctionnaires (+2,7 % étalés sur 10 ans) et baisse ainsi les salaires des fonctionnaires, une première depuis le gouvernement Laval de 1935.

Les fonctionnaires vont subir, non plus seulement une baisse de leur pouvoir d'achat, mais de leur salaire.

Le projet de loi prend de l'argent dans la poche des salarié(e)s pour gonfler ses caisses vidées par les cadeaux aux plus riches. Le gouvernement applique les mêmes mesures de baisse salariale que la Grèce, l'Espagne et d'autres pays d'Europe : à terme, les fonctionnaires y laisseront chaque mois une journée de salaire...

Ce n'est pas à nous de payer leur crise !

Non à ce projet de loi

Ce projet de loi vise trois objectifs :

1- remettre en cause le sens même de la retraite. Le développement de la retraite par répartition, combinée avec l'accroissement de l'espérance de vie, avait permis que **la retraite** ne soit plus l'antichambre de la mort, mais **une nouvelle période d'activité choisie** en relative bonne santé et **avec des revenus maintenus par rapport à la vie active**. En baissant le montant des pensions et en voulant faire travailler les salariés toujours plus longtemps, c'est cet acquis de civilisation qui est remis en cause.

2- maintenir, voire aggraver, le partage très inégal de la richesse produite entre les salaires et les profits. Il s'agit de faire en sorte qu'une petite minorité de possédants et de rentiers s'accapare toujours plus la richesse créée par les salariés. En refusant toute augmentation des cotisations patronales, et une baisse correspondante des dividendes versés aux actionnaires, le gouvernement choisit clairement le capital contre le travail.

3- apprendre la précarité aux jeunes. Dans une période de crise, le chômage augmente pour toutes les tranches de la population... mais les contre-réformes des retraites ont très légèrement reculé l'âge de départ en retraite, et aggravé mécaniquement le chômage des jeunes. Selon la récente enquête de l'Insee, le chômage des plus de 50 ans n'a augmenté « que » de 1,2% ces 2 dernières années, tandis que celui des moins de 24 ans, pourtant très élevé, a progressé de 2,2%. Et le projet de loi veut aller encore plus loin en interdisant de partir à 60 ans, en incitant à rester le plus longtemps possible pour compenser en partie la baisse de pension : mécaniquement, il augmente ainsi le chômage des jeunes, il leur « apprend » la précarité pour qu'ils acceptent ensuite n'importe quel emploi à bas salaire et mauvaises conditions de travail.

Ce projet de loi doit être retiré et des négociations doivent s'engager pour une véritable réforme des retraites qui ne peut baisser le niveau des pensions, ni allonger le temps passé au travail. Seule une mobilisation sociale d'ampleur pourra faire reculer le gouvernement.



IL FAUT SE PRÉPARER À UN AFFRONTLEMENT MAJEUR.

Face à un gouvernement déterminé, les salariés doivent être encore plus déterminés.

C'est pourquoi l'Union syndicale Solidaires propose qu'un mouvement de grève générale s'engage dans l'unité la plus large, dès le 7 septembre, jour d'ouverture du débat parlementaire.